

PASS'SPORT 10-16 ANS

NOUVELLE FORMULE !

du 10 juillet au 1^{er} septembre 2023

Les préinscriptions pour le Pass'Sport 2023 ouvrent le 2 mai sur familles.vichy-communaute.fr.



Un Pass'Sport nouvelle formule cet été 2023 !

Chaque été, la Ville de Vichy offre aux jeunes de 10 à 16 ans, la possibilité de **pratiquer ou de s'initier à des activités sportives**, qu'ils ne pratiquent pas ou peu dans le milieu scolaire ou associatif.

Au programme cet été, la découverte et des initiations à de multiples disciplines : activités nautiques, activités individuelles ou collectives originales...

NOUVEAU : Cette année l'organisation du Pass'Sport évolue !

Les jeunes seront davantage acteur de leurs activités et pourront en partie, sous la surveillance des éducateurs, construire l'emploi du temps de leur journée:

LES ACTIVITÉS

- Activités encadrées **en accès libre** : Tir à l'arc, Trampoline, Escrime, Canoë-Kayak, Stand Up Paddle, Escalade, Biathlon... (le choix évoluera chaque jour).
- Activités **encadrées sur inscription** : Athlétisme, Arts du cirque, BMX, VTT, Tennis de table, Disc Golf, Cross Training, Beach Soccer, Beach Volley, Break dance, Hip Hop, Course d'orientation, Badminton, Jeux d'opposition... (de nombreux créneaux seront proposés pour permettre à tous les enfants d'avoir accès à leurs disciplines préférées).
- Activités **libres surveillées** : dans cette zone, sous la surveillance d'un animateur, les enfants pourront évoluer à leur rythme. Cette zone permettra des moments de repos et des jeux libres propices à la cohésion : jeux de ballons, jeux de raquettes, Molky, Slakline...

L'offre d'activités sera adaptée en fonction de l'âge des enfants.

L'ensemble du matériel est fourni (y compris casques et gilets pour les sports nautiques).

ATTENTION : Il faut prévoir une tenue sportive et des chaussures adaptées, des chaussures fermées pouvant aller dans l'eau, une tenue de rechange, une casquette, de la crème solaire et une boisson.

↳ **Le test d'aisance aquatique est obligatoire pour pratiquer des activités nautiques et aquatiques.** Ce test peut être passé dans la piscine de votre choix. Une fois obtenu, sa validité est permanente.

Pr info : Le Stade Aquatique de Bellerive sur Allier propose deux créneaux afin de faire passer gratuitement le test d'aisance aquatique : les samedis 17 juin et 24 juin 2023 de 9h à 11h.

LIEU DE L'ACCUEIL ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les activités sportives du Pass'Sport se déroulent au Parc Omnisports Auvergne-Rhône-Alpes - Vichy. Les enfants accueillis, devant le Palais des Sports Pierre-Coulon, pratiquent leurs activités sportives **tous les jours** du lundi 10 juillet au vendredi 1er septembre 2023 (sauf week-ends et jours fériés) **de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS

Les enfants évolueront librement dans un espace délimité aux abords du Palais des Sports Pierre Coulon. Ils seront toujours sous la surveillance d'un animateur et généralement réunis par classe d'âge afin de garantir des activités systématiquement adaptées à leur âge.

OFFRE DE RESTAURATION NON SURVEILLÉE

Pour les enfants inscrits à la journée, le Pass'Sport ouvre l'accès au service de restauration non surveillé du restaurant l'Atrium du Parc Omnisports Auvergne-Rhône-Alpes - Vichy. En autonomie complète, ils pourront se restaurer (entrée/plat/dessert en format « self ») entre 12h15 et 13h30.

↳ *Les enfants restant manger à l'Atrium sont sous l'entière responsabilité des parents entre 12h et 14h.*

Le prix du repas est de 5.70€ TTC (Tarif unique pour les enfants inscrits au Pass'Sport à la journée)

La **réservation des repas est obligatoire sur l'ensemble de la semaine** de présence de l'enfant. Les réservations et le paiement de cette prestation s'effectueront :

- pour les enfants pré-inscrits : lors de la confirmation des pré-inscriptions (*du jeudi 8 juin à partir de 10h au jeudi 24 août inclus*)

- pour les enfants non pré-inscrits : lors de l'inscription (*du mardi 14 juin à partir de 12h au jeudi 24 août inclus*) dans la limite des places disponibles.

INSCRIPTIONS 2023

Les inscriptions se font à la semaine, pour 5 journées consécutives ou 5 demi-journées consécutives (*matin ou après-midi*) à l'exception du 10 au 13 juillet (*4 journées ou 4 demi-journées – 14 juillet férié*) et du 14 au 18 août (*4 journées ou 4 demi-journées – 15 août férié*).

- Du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet – matin et/ou après-midi (*excepté vendredi 14 juillet*)
- Du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet – matin et/ou après-midi
- Du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet – matin et/ou après-midi
- Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août – matin et/ou après-midi
- Du lundi 7 août au vendredi 11 août – matin et/ou après-midi
- Du lundi 14 août au vendredi 18 août – matin et/ou après-midi (*excepté mardi 15 août*)
- Du lundi 21 août au vendredi 25 août – matin et/ou après-midi
- Du lundi 28 août au vendredi 1er septembre – matin et/ou après-midi

ATTENTION : les inscriptions ne sont possibles que sur des semaines complètes. Toute inscription ne respectant pas cette consigne sera refusée.

INSCRIPTIONS EN 2 TEMPS

- Du mardi 2 mai à 10h au lundi 22 mai à 12h : pré-inscriptions sur le site internet familles.vichy-communaute.fr (*se connecter à son compte existant ou en créer un*).

Attention, une pré-inscription ne garantit pas une place au Pass'Sport. **Seule la confirmation de la pré-inscription** en procédant aux choix des semaines de présence de l'enfant et le paiement de la prestation assurent une place !

- Du jeudi 8 juin (à partir de 10h) au jeudi 24 août 2023 inclus : confirmation des pré-inscriptions (choix des semaines) sur le site internet familles.vichy-communaute.fr
- à partir du mardi 14 juin (à partir de 12h) : inscriptions dans la limite des places disponibles (pour les familles qui n'ont pas effectué de pré-inscription) sur le site internet familles.vichy-communaute.fr

TARIFS

Les tarifs d'inscription sont calculés sur la base du revenu brut global imposable 2021 des parents ou responsables légaux.

- Tarifs pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés à Vichy ou contribuables à la fiscalité locale de Vichy : de 1.25€ à 9.38€ la demi-journée
- Tarifs pour les enfants dont les parents ou responsables légaux sont domiciliés dans une autre commune : de 1.50€ à 11.25€ la demi-journée

ATTENTION - Une fois le paiement validé aucune annulation et/ou modification ne seront possibles. Même si le montant de la prestation est identique, il est impossible de changer de semaine ou bien de demi-journée.

CONTACT : SERVICE DES SPORTS - Tel : 04 70 59 51 11

sportvacances@ville-vichy.fr

Plus d'infos sur <https://www.ville-vichy.fr/sport/pass-sport>